

# **MISE EN PLACE DU DECRET DU 9/08/17**

## **RELATIF A LA POLICE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Ce décret rentre dans les modalités des simplifications administratives de l'Etat, concrètement les manifestations soumises à autorisation deviennent soumises à déclaration.

Cela renforce le pouvoir des fédérations délégataires, en effet en déléguant le pouvoir d'instruction des déclarations sportives relevant de son pouvoir de police, l'Etat a placé les fédérations sportives délégataires en position de juge et partie concernant le respect des prescriptions relatives à l'organisation de ces dites manifestations.

Le décret préconise un conventionnement entre les fédérations délégataires et les fédérations agréées mais ne l'impose pas, ce qui avait déjà été le cas lors de l'arrêté de 2006 relatif à la certification des officiels. En conséquence un conventionnement est établi avec la FFM, fédération avec laquelle les relations sont cordiales dans une volonté de développement des activités motorisées en revanche ce n'est pas le cas avec la FFSA.

De nombreuses réunions se sont tenues depuis la sortie des arrêtés d'application du décret les 29 et 30 novembre 2017. Avec les services du ministère, avec nos commissions nationales, avec les fédérations délégataires sans parvenir à trouver des éléments de réponses à ce jour pour les activités automobiles

Pour les disciplines relevant de la FFM cela fonctionne, en revanche pour la FFSA un avis défavorable systématique est émis sur tous les dossiers de déclaration d'épreuves !

Notre fédération s'inscrit dans les priorités portées par le Président de la République pour rendre les sports accessibles, ce qui est notre cas pour les sports mécaniques automobiles, ou nous proposons très majoritairement des activités sur circuits en terre, beaucoup moins onéreux que les circuits asphaltes. Par ailleurs, nous limitons les puissances de motorisation et proposons des configurations limitant la vitesse. En complément des efforts importants sont réalisés en matière de formation d'officiels et d'animateurs.

Suite aux évolutions des RTS de 2012 avec la mise en place des glissières de sécurité, cela a généré des investissements très conséquents pour les associations (plusieurs dizaines de milliers d'€), la majorité d'entre elle a mis en place ce dispositif.

Lorsque nous lisons en préambule des RTS, que les épreuves de ligue et celles de formule 1 doivent disposer des mêmes règles de sécurité cela nous interpelle, car de telles exigences signifieraient l'arrêt des activités mécaniques autos à l'ufolep et cela aurait pour incidence le développement de la pratique sauvage avec les conséquences néfastes que peuvent générer ce type de pratique.

Notre gestion responsable induit un développement de l'activité principalement dans les zones rurales, chaque année entre 250 et 300 manifestations se déroulent, nous recensons 2 sinistres au cours des 5 dernières années dont un lié à une erreur humaine sur plus de 1300 épreuves.

Les avis motivés de la FFSA portent sur différents points : jury non conforme (qualification des officiels et des encadrants, nombre de commissaires), emplacements incendie, attestation d'assurance, autorisation parentale pour les participants entre 16 et 18 ans, agrément du terrain.... Vous trouverez en pièce-jointe une proposition d'arguments opposables comme éléments de réponses aux services préfectoraux.

Il restera principalement un point d'achoppement celui qui concerne les équipements des pilotes pour lequel il nous faudra rapidement trouver des solutions.

Aujourd'hui ce dossier est entre les mains de la direction des sports du ministère et plus précisément de Madame la Directrice des sports qui devra trancher, plusieurs scénarii possibles allant de la mise en place d'arrêté d'interdiction d'épreuves, à un moratoire pour les équipements des pilotes. Au regard du caractère d'urgence nous espérons obtenir une réponse prochainement.

Nous vous invitons également à vous rapprocher de vos préfetures pour expliciter la situation et pour trouver des éléments de réponses.

Un complément d'explication sera apporté la semaine prochaine par rapport au karting piste.